

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 08 Mars 2021 à 20 H 30

Convocation : 01/03/2021

Affichage : 10/03/2021

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Martine ROBEZ, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Christèle MARCELLE, MM Alain GOUNAND, Philippe HUSSON, Fabrice DESTAING, Robin BOIRAL, Anthony FALCONNET, Olivier MATHEVON, Thomas VUITTENEZ, Florian GRANDPERRIN, Aurélien PHILIPPE,

Excusée : Mme Nadine DROUHAIN,

Procurations : Valérie BENDERITTER à Aurélien PHILIPPE, Stéphanie PICOT à Laure VALENTIN, Isabelle NONNOTTE à Caroline MEYER

Absente : Mme Sylvie ROSSIGNOL

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : M. Aurélien PHILIPPE

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
 - Affectation du résultat
- Remboursement annulation location salle polyvalente
 - Contrats agents

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Compte de gestion 2020

Mme le Maire présente le compte de gestion 2020.

Le compte de gestion 2020 du budget principal établi par la Trésorerie, est en concordance avec le compte administratif de la mairie.

Le Conseil municipal, après délibération approuve donc à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget principal par la perceptrice.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe 2020 établi par la Trésorerie, est en concordance avec le compte administratif de la mairie.

Le Conseil municipal, après délibération approuve donc à l'unanimité le compte de gestion 2020 budget annexe réalisé par la perceptrice.

Compte administratif 2020

Budget principal

Mme le Maire présente le compte administratif 2020, soit :

Dépenses de fonctionnement : 489 489.04 €

Recettes de fonctionnement : 777 235.88 €

Cela entraîne un excédent de fonctionnement de 280 746,79€

Dépenses d'investissement : 855 188.62 €

Recettes d'investissement : 221 494.33 €

Cela entraîne un déficit d'investissement de 633 694,29 €

Compte tenu des résultats des années précédentes, le résultat de clôture 2020 fait donc apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de +554 473,85 €

- un déficit d'investissement cumulé de -711 386.52 €

soit un déficit global cumulé de – 156 912,67 €

Le déficit est dû au virement du budget principal au budget annexe de 564 880,32 €, mais également au retard des ventes (suite aux restrictions sanitaires de 2020).

Les membres du Conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, et 1 abstention, (Mme le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2020 de la commune dressée par Mme le Maire

Budget annexe

Mme le Maire présente le compte administratif 2020, soit :

Dépenses de fonctionnement : 1 122 499.75 €

Recettes de fonctionnement : 1 122 499.75 €

Dépenses d'investissement : 1 122 499.75 €

Recettes d'investissement : 1 122 499.75 €

Les membres du Conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, et 1 abstention, (M. le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2020 de la commune dressée par Mme le Maire

Affectation du résultat

Compte tenu de ces résultats budgétaires, Mme le Maire propose l'affectation des résultats de la manière suivante : Comblant le déficit d'investissement à hauteur de 554 473.85 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'affecter au budget primitif 2021, l'excédent de fonctionnement tel que proposé :

- Recettes d'investissement
Article 1068, la somme de **554 473.85 €** pour combler une partie du déficit d'investissement,
- Affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recette de fonctionnement à l'Article 002 (affectation à l'excédent reporté) soit **0 €**

Remboursement annulation location salle polyvalente

Mme le Maire informe que les personnes ayant louées la salle polyvalente ont été prévenues de la possibilité offerte de rembourser les arrhes ou alors de reporter leur location à une date ultérieure. Quatre locataires ont souhaité un remboursement.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, acceptent le remboursement des arrhes aux quatre locataires.

Contrats agents

➤ Contrat Agent technique

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contrat d'un agent se termine le 31 mars 2021.

Mme le maire expose au Conseil municipal le besoin de renouveler le contrat de cet agent afin de garder un effectif correct au sein du service technique.

Mme le maire propose au Conseil municipal de transformer le contrat de remplacement en contrat temporaire en tant qu'adjoint technique en CDD d'un an.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des présents de créer un poste d'agent technique 35h/semaine sur une durée d'un an, en contrat permanent.

➤ Contrat Agent administratif

Mme le Maire expose la situation de ce contrat de remplacement suite à la longue maladie d'un des agents depuis Février 2018.

Cette remplaçante est assujettie à des contrats d'une durée de 6 mois de 19h30/semaine avec un salaire incluant les congés payés.

Mme le maire propose au Conseil municipal un contrat permanent sur une durée d'un an. Un appel à candidature sera effectué pour ce nouveau poste.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, acceptent un appel à candidature pour le poste d'adjoint administratif 19h30/semaine sur une durée d'un an.

Questions diverses

1. Mme le Maire a été contacté par un commercial de TDF pour l'installation d'un pylône sur le secteur de Petit-Mercey.

Une réunion sera organisée le 17 Mars 2021 par l'entreprise.

Un flyer d'information sera distribué aux riverains.

2. Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une convention a été signée avec l'ARS de Février à Juin 2021 afin d'indemniser la commune à une hauteur de 2000 € au titre des frais engagés suite à l'ouverture du centre de vaccination.

3. Mr Alain GOUNAND informe que les travaux de la Rue de la Loutre s'achèveront mi-Avril avec les enrobés.

4. Les travaux au niveau du pont de la SNCF, de la rue des Minerais commenceront fin Mars avec l'entreprise TP CLERC.

5. Mme Nathalie HONORIO souhaiterait qu'une nouvelle sensibilisation sur les feux de déchets verts soit réalisée.

6. Mr Fabrice DESTAING demande que le chemin piéton entre Bois d'Hyombre et Petit-Mercey soit repris car des trous se sont créés suite aux dernières inondations.

7. Mr Fabrice DESTAING informe le Conseil municipal qu'il a été interpellé par un riverain concernant des travaux d'Enedis. M. GOUNAND précise que la commune n'est pas responsable de ce chantier.

8. Mr Robin BOIRAL demande des informations concernant l'utilisation de la salle de Petit-Mercey. Mme le Maire rappelle la volonté de la mairie de mettre a disposition cette salle pour différentes activités.

9. Mr Robin BOIRAL demande si une réponse a été donné au foyer rural sur une éventuel utilisation de la salle de Petit-Mercey. Mme le Maire a répondu au président du foyer rural qu'il pouvait utiliser cet endroit. Elle rappelle la volonté de la mairie de relancer les activités dans cette salle.

10. Mr Thomas VUITTENEZ s'interroge sur la date du dernier nettoyage du digesteur (cuve d'assainissement) du lieu dit « Les Granges » à PETIT-MERCEY. Mme le maire informe que c'est la compétence de la Communauté de Commune Jura Nord.

11. Mr Florian GRANDPERRIN a été interpellé sur la dégradation de la voirie sis Rue de Besançon. Une réparation sera possible dès la réouverture des plateformes d'enrobés.

12. Mr Aurélien PHILIPPE informe le Conseil municipal que la commission « stationnement école » s'est réunie afin de proposer un projet permettant une solution à ce problème.

13. Mr Aurélien PHILIPPE précise au Conseil municipal qu'un échange a eu lieu avec la Communauté de Communes Jura Nord sur le projet de partenariat pour l'installation d'un panneau lumineux.

La séance est levée à 22h30